



colocation et rendu de depot de garantie

Par **mailys**, le **31/08/2009** à **14:44**

Bonjour,

j'ai des problèmes pour récupérer mon dépôt de garantie.

Je vous explique ma situation.

je vivais en colocation avec une fille dans un appart à Paris depuis septembre 2007. Fin juin, j'ai quitté l'appartement en ayant envoyé mon préavis de fin de bail 3 mois avant à la propriétaire. Le copain de ma coloc a pris ma suite dans l'appart. Nous avons signé un avenant pour le transfert de colocation et du dépôt de garantie. Il s'est avéré que ma coloc et son copain ont été pris dans une école à Lyon et ne veulent donc plus de l'appart, il l'ont dit à la proprio courant juillet. Le copain a donc dit à la proprio qu'il ne me payera pas le dépôt de garantie et que la proprio me le rendra à moi. L'avenant ne faisant plus fois, d'ailleurs, ces papiers ne sont jamais revenus à la proprio, restés dans les mains du copain.

Deux mois ont donc passés depuis mon départ officiel de l'appert et ej n'ai toujours pas mon dépôt de garantie car elle attend le rendu des clés qui s'effectuera aujourd'hui par mon ancienne coloc et son copain. la proprio me dit qu'elle me rendra le depot de garantie d'ici deux mois, c'est à dire à compter du rendu des clés de mon ancienne coloc et son copain sauf que moi je suis partie fin juin.

La proprio a-t-elle le droit au niveau juridique de faire comme cela ? Si non, que puis-je faire pour avoir mon dépôt de garantie ?

en plus, je paye toujours l'assurance pour cet appart' car je n'ai pes eu d'états des lieux de sortie.

Que dois-je faire ?

Merci